

Aller se faire voir chez les grecs ?

Edito

« Partir en vacances en Grèce, entre l'Ionienne et l'Egée, voir les sites et les îles, s'abriter du soleil en sirotant un ouzo glacé pendant qu'en cuisine se prépare la délicieuse moussaka. ».

Le message que nous envoie le peuple grec ces derniers temps dénote quelque peu avec la littérature de carte postale et il y est moins question de douceur de vivre entre l'eau bleue et le ciel bleu que de difficulté à survivre entre F.M.I. et banque centrale, entre Commission Européenne et Merkel-Hollande.

Un message qui nous parle d'austérité pour enrayer la dette, de coupes budgétaires, de non remplacement de 9 fonctionnaires sur 10, de privatisations, d'une politique qui a conduit à une perte de richesses de 40 milliards d'euros en 4 ans et à ... un envol de la dette.

Un message qui nous parle des grecs, de ce qu'ils ont vécu depuis ces 4 ans, du chômage, de la baisse de la rémunération des salariés de 34%, de la baisse de 26% des prestations sociales. Un message qui nous parle de l'augmentation de la mortalité infantile, du retour du paludisme, de mêmes en sous-nutrition, des parents qui ne peuvent plus grand-chose et des grands parents qui ne peuvent plus rien, leur retraite ayant été amputée de 40% dans la même période.

Mais un message qui nous parle aussi d'espoir, de mobilisations et de démocratie. Non pas de l'antique démocratie athénienne, mais de la démocratie grecque d'aujourd'hui, celle qui s'exprime dans les urnes mais aussi dans la rue. Qu'arrivera-t-il de l'expression du peuple grec quand on entend A. Merkel déclarer que « la démocratie doit s'adapter au marché » ? Ce qui se joue en Grèce actuellement rejallira inmanquablement sur l'Europe pour le meilleur où pour le pire.

Alors, parce que leur combat est le nôtre, cet été on sera avec les salariés, les chômeurs et les retraités grecs. Que l'on soit en vacances en Grèce, en une autre contrée ou même chez nous, on sera avec les grecs et c'est pour cela que l'on demandera à tous ceux qui préfèrent le marché à la démocratie, Merkel, Sarkozy, Hollande, Valls, Macron, Pellerin, Faure... d'aller se faire voir ailleurs afin que nous puissions passer de bonnes vacances... Pour être en grande forme à la rentrée !

Actualité **Loi sur « l'archéologie préventive » : elle arrive, mais sans que l'on sache précisément où l'on va !**

Le projet de loi sur la liberté de la création, l'architecture et le patrimoine examiné en Conseil des ministres, le 8 juillet dernier, sera soumis en première lecture à l'Assemblée nationale à partir du 28 septembre 2015. L'assemblée se prononcera sur le projet, non pas gouvernemental, mais sur celui qui ressortira des travaux de Commission des affaires culturelles et de l'éducation

La commission « culture » dans son travail préparatoire va donc procéder à des auditions dès maintenant et jusqu'aux vacances parlementaires, ainsi qu'à la reprise début septembre. En terme de visibilité sur les nouvelles dispositions qui seront soumises à la représentation nationale, il faut reconnaître que nous sommes pour le moment dans l'expectative. Car rappelons le, le projet gouvernemental ne fait pas état des dispositions qui seront issues du rapport Faure et que le ministère souhaite porter. Pour le moment, 4 réunions ont eu lieu entre la sous-direction de l'archéologie et l'intersyndicale archéologie (CGT/SUD/FSU/CNT), mais aucun arbitrage n'a été rendu. Ce n'est que fin août ou début septembre que les intentions de l'administration et donc de la ministre seront connues... Toutefois, au regard des réunions réalisées avec

l'administration, il y a peu de chance que les propositions extrêmement faibles de la députée de Gironde, soient revues fortement à la hausse et ce malgré un constat, qui bien que partiel, est sans appel sur le dispositif actuel.

Pour la CGT, il ne fait aucun doute que pour franchir le pallier nécessaire à la pérennité des services publics de l'archéologie préventive, aujourd'hui aucunement garantie ni par les propositions Faure, ni par le projet de loi, il faudra que les personnels répondent présents dès la rentrée et pendant tout l'examen parlementaire de ce projet de loi.

De cette mobilisation dépendra, l'avenir de notre profession et de nos emplois publics pour les années à venir !

Mesure 14 de simplification : le retour par la petite porte (ou comment reculer pour mieux sauter...)

Sur commande du MEDEF et sous prétexte de simplification administrative, le gouvernement avait lancé en 2014 un paquet de “mesures de simplification”. Concernant l'archéologie, la mesure-phare (n° 14), constituait une attaque en règle contre le diagnostic archéologique, en le remplaçant par la prospection géophysique, prétendue plus efficace et plus rapide, mais permettant surtout de limiter le nombre de vestiges ainsi découverts, et les fouilles qui s'ensuivent. Aujourd'hui, la suppression de cette mesure n'a pas enrayé l'offensive, qui permettrait aussi à quelques boîtes spécialisées d'ouvrir un nouveau marché sur l'archéologie préventive.

Nombre d'études ont pourtant démontré que la prospection géophysique ne permet de détecter qu'une petite partie des vestiges et qu'il n'y a pas de miracle : les résultats certes spectaculaires, avec ces belles images, ne s'obtiennent que dans des cas bien précis. En effet, il faut que l'objectif de la recherche soit bien défini et que toutes les conditions soient réunies. Or, ce n'est jamais le cas dans la très grande majorité des diagnostics qui ont pour objectif de rechercher et d'évaluer des vestiges non encore définis, dans des substrats et à des profondeurs extrêmement variables. Prétendre que la prospection géophysique peut remplacer les diagnostics par tranchées ou sondages profonds est donc une escroquerie intellectuelle dont le seul et réel but est de défendre les intérêts des aménageurs, en

juillet 2015

trouvant le moins de vestiges possible, tout en créant un nouveau marché.

Cette dernière décennie, les tentatives plus ou moins ouvertes pour introduire ces prospections ont été régulières et à chaque fois, la CGT a pointé les dangers. L'année dernière, face à cette attaque frontale, la CGT et la communauté archéologique ont réagi violemment et ont encore une fois empêché l'introduction de cette mesure. Un rapport d'inspection a par ailleurs souligné que cette mesure n'aurait que des conséquences néfastes.

Pour autant, la reculade n'est qu'apparente. Les partisans de cette méthode, présents dans l'encadrement supérieur de toutes nos institutions, ont compris qu'ils n'arriveront pas à introduire la géophysique par la

grande porte et donc s'y prennent autrement. Dans plusieurs régions, des prospections géophysiques sont mises en place, de façon plus insidieuse et certes pas de façon systématique, mais il s'agit bien de préparer les esprits à cette nouvelle méthode, en commençant d'ailleurs par introduire une nouvelle terminologie.

Ainsi, cette terminologie, reprise de la mesure 14 et courante dans la pratique anglo-saxonne, est symptomatique de cette dérive. Les sondages à la pelle mécanique, indispensables pour évaluer un site archéologique, deviennent des sondages “destructifs” ou “invasifs” (donc mauvais) et les prospections géophysiques sont non-destructives (donc bon).

(lire la suite p. 3)

Récemment, le projet scientifique d'intervention d'un diagnostic mettant en avant les prospections géophysiques au détriment des sondages "invasifs" a été refusé sous cette forme, et c'est bien sûr, une fois de plus les sondages "invasifs" qui ont permis de détecter des structures importantes, non reconnues par la prospection géophysique.

L'argument de vente est bien connu, c'est le côté spectaculaire de la prospection géophysique, sur des structures connues et avérées, qui est utilisé pour introduire la méthode pour le diagnostic. Tout cela pour faire oublier l'essentiel : cette méthode ne permet de détecter au mieux que certains types de sites et encore pas dans tous les cas...

La CGT appelle donc à la vigilance permanente quant à l'utilisation de la géophysique lors du diagnostic archéologique. De plus, il est indispensable que les services déconcentrés de l'Etat aient des instructions claires et strictes pour éviter toutes dérives...

Conseil d'administration de l'Inrap du 10 juillet 2015 : De fortes inquiétudes sur la pérennité de l'Institut...

En décembre dernier, le Conseil d'administration de l'Inrap avait adopté un budget prévisionnel pour l'année 2015 à l'équilibre et très « ambitieux » en termes d'activité de fouille. Les organisations syndicales avaient souligné le peu de crédibilité de ces projections, dans un contexte de concurrence exacerbée et d'aménagement du territoire en berne. Six mois plus tard, à l'occasion du premier budget rectification de l'année (BR1 2015), le principe de réalité s'impose à l'institut et, comme on pouvait s'y attendre, les nouvelles ne sont pas bonnes...

Des prévisions enfin réalistes, mais catastrophiques

Les hypothèses d'activité 2015 sont naturellement revues à la baisse, au niveau de l'année 2014, soit 149 000 jh pour les fouilles contre 165 000 au budget prévisionnel. Avec un tel niveau d'activité, l'Inrap est très en dessous de son point d'équilibre et la situation économique de l'institut continue de se détériorer : le déficit attendu en fin d'année est donc de 12,6 millions d'euros, exclusivement sur la partie « concurrentielle » du budget de l'établissement. Avec ce nouveau déficit, d'une ampleur inédite mais qui s'ajoute aux précédents, les fonds propres de l'établissement seront en cette fin d'année quasiment réduits à néant et les difficultés de trésorerie vont rapidement devenir intenable. Les dettes auprès des fournisseurs s'accumulent, qui sapent un peu plus chaque mois la crédibilité de l'Inrap, jusqu'à mettre en cause sa capacité à remplir ses missions. Une situation

extrêmement périlleuse, mais qui ne semble pas émouvoir outre mesure les tutelles...

La RAP plutôt au rendez-vous...

La seule bonne nouvelle budgétaire de ce BR1 est que la redevance d'archéologie préventive (RAP) tient, pour l'instant, les prévisions de rendement pour 2015 : les rentrées sont toujours totalement erratiques, ce qui ne facilite pas la gestion de l'établissement au quotidien, mais avec 33,7 millions perçus au 30 juin, les recettes sont pour une fois conformes aux attentes (65 millions de recettes attendues pour l'ensemble de l'année).

Revalorisation des indemnités d'hébergement

Des négociations sont actuellement en cours au sein du ministère de la Culture et de la Communication pour une revalorisation des indemnités d'hébergement des agents, de 45 à 55 € par nuitée pour la province et de 60

à 70 € par nuitée pour Paris, ses trois départements limitrophes et les villes de plus de 200 000 habitants. La publication de l'arrêté de revalorisation est attendue dans les prochaines semaines. Le SGPA-CGT avait donc demandé que cette question soit inscrite à l'ordre du jour du Conseil d'administration de l'Inrap de juillet, sans attendre celui de décembre, puisque le Conseil a compétence pour étendre à l'Inrap ces nouvelles dispositions indemnitaires. Mais, comme par magie, les villes de plus de 200 000 habitants avaient disparu du projet de délibération pour l'application de la revalorisation des nuitées à 70 €. Il aurait donc fallu l'intervention en séance des élus du SGPA-CGT pour obtenir une nouvelle rédaction de la délibération, qui prévoit cette fois de reprendre l'ensemble des mesures de revalorisation prévue par l'arrêté ministériel. Elles seront d'application à l'Inrap à la date de publication de celui-ci, prévue en septembre.



AUGMENTER LES SALAIRES : C'EST CAPITAL !

Le 25 juin dernier, à l'appel de la CGT, 98 initiatives de mobilisation, déploiements, manifestations, rassemblements, remises de pétitions, ont été organisés dans toute la France.

L'augmentation des salaires, du secteur privé comme dans la Fonction Publique, était la revendication phare de cette journée, qui se veut un point d'étape d'une campagne de longue durée.

Dans la Fonction Publique, il y a urgence car depuis le 1^{er} janvier 2010, la valeur du point d'indice, qui sert au calcul des salaires, est purement et simplement gelée.

La baisse du pouvoir d'achat a atteint plus de 5% depuis 2010, 15% depuis 2000.

Nous sommes bien confrontés à l'application d'une politique de rigueur, dont les instruments sont : non-reconnaissance des qualifications, écrasement des carrières et blocage des salaires.

Pourtant, augmenter les salaires est nécessaire et possible. Le véritable moteur pour une croissance saine et pérenne, c'est la consommation des ménages. C'est cette consommation qui sert l'économie réelle, l'industrie et au final, le monde du travail.

En revanche, les cadeaux financiers ou fiscaux aux entreprises, sans aucune contrepartie ne servent qu'à verser des dividendes aux actionnaires et à nourrir le

monde de la finance. C'est malheureusement cette voie qu'a choisi le gouvernement. Les économies réalisées par l'Etat ne sont pas, loin s'en faut, toutes retombées dans les Services Publics ou le bien commun.

L'austérité est bien réelle et c'est nous qui en faisons les frais !

L'Inrap comme toute la Fonction Publique compte des travailleurs pauvres. Pour preuve : les nombreux dossiers que doit traiter la commission de secours.

*Le blocage du point d'indice et l'augmentation de l'inflation se traduit, pour les agents par un **manque à gagner chaque mois** de 90 à 245 euros suivant leur catégorie et leur positionnement dans les échelons..*

*En 20 ans, l'État a réalisé, sur notre dos, une économie 0,5 point du PIB sur l'ensemble des traitements bruts, primes et pensions versées. **Cela représente environ 10 milliards d'euros !***

Point d'indice au 1 janvier 2015 = 4,6303 €
Attention, négociations dangereuses !

Agir sur le point d'indice permet d'augmenter les salaires et différents traitements de tous les agents en même temps. Actuellement, le gouvernement prétend négocier des augmentations de salaires dans la Fonction Publique, mais sans toucher à la valeur du point d'indice, ce qui lui permettrait de réaliser des augmentations « à la carte ».

Pourtant, augmenter de 1 % la valeur du point, c'est environ 300 millions d'euros supplémentaires de cotisations salariales pour la protection sociale. Cela n'excéderait pas 500 à 700 millions d'euros pour les traitements des agents de la Fonction Publique pour l'année 2015.

Rien à voir avec les cadeaux fiscaux accordés en même temps par un gouvernement qui s'aplatit toujours plus devant le patronat. Un exemple : la suppression progressive de la C3S (contribution sociale de solidarité des sociétés), impôt pour les entreprises réalisant plus de 760.000 euros de chiffre d'affaires, représente un cadeau d'1 milliard d'euros pour la seule année 2015. 6 milliard à partir de 2017, année où cet impôt sera totalement supprimé. Cela illustre les choix d'un gouvernement qui c'est mis au service de la finance et du patronat.

C'est à nous d'inverser le processus !
AVEC LA CGT, REVENDIQUONS :

Le dégel immédiat du point d'indice ;
Le rattrapage des pertes des années antérieures ;
La revalorisation des pensions.

Signez et continuez à faire signer la pétition
(fort de son succès, campagne prolongée pendant tout l'été)

http://www.cgt.fr/Petition-Augmenter-les-salaires.html?var_mode=calcul

■ **Bulletin d'adhésion au SGPA CGT-Culture** ▶ juillet 2015

■ Nom : Prénom :

■ Adresse : Région :

■ Tel : Email : INRAP SRA Autre :

■ A retourner à CGT-Culture, 61 rue de Richelieu, 75002 PARIS - email : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr

■ Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : <http://www.cgt-culture.fr> 4